

# VILLE DE NOISIEL

## DIRECTION GENERALE DES SERVICES/DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

ARR2021\_ 0140

### ARRÊTÉ

**OBJET : AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT AU 9 COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186) POUR LA RECHERCHE DE DÉFAUT ÉLECTRIQUE DU 21 JUIN 2021 AU 21 JUILLET 2021**

Le Maire de la Commune de Noisiel,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales en ses articles L 2212-1 et suivants, et L.2213-1 relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation,

VU le Code de la route,

**CONSIDÉRANT** la demande du 19 mai 2021 de la société Euro Câbles Réseaux sise 5, rue du Gay Lussac à CHENNEVIERES SUR MARNE (94430),

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'entreprendre des travaux de terrassement et d'enfouissement au 9, Cours des 2 Parcs à Noisiel (77186) pour la recherche de défaut électrique,

**CONSIDÉRANT** que la société ENEDIS est Maître d'ouvrage,

**CONSIDÉRANT** que la société Euro Câbles Réseaux sise 5, rue du Gay Lussac à CHENNEVIERES SUR MARNE (94430), est l'entreprise chargée des travaux,

**CONSIDÉRANT** qu'il convient, pour des raisons de sécurité, de réglementer la circulation aux abords de la zone de chantier, et ce, pendant toute la période des travaux,

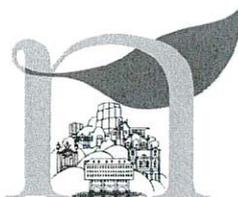
### ARRÊTE

**ARTICLE 1 :** La société Euro Câbles Réseaux sise 5, rue du Gay Lussac à CHENNEVIERES SUR MARNE (94430) est autorisée à procéder aux travaux de terrassement et d'enfouissement au 9, Cours des 2 Parcs à Noisiel (77186) pour la recherche de défaut électrique, **du 21 juin au 21 juillet 2021.**

**ARTICLE 2 :** Le stationnement sera interdit au droit du chantier, qui sera délimité par des panneaux de signalisation. Les véhicules en infraction feront l'objet d'un enlèvement et mise en fourrière. Une signalisation appropriée sera mise en place par l'entreprise chargée des travaux **48 heures avant le début des travaux.**

**ARTICLE 3 :** Les travaux se dérouleront dans une tranche horaire comprise entre **8h00 et 17h30.** La zone d'affouillement sera balisée, selon les règles de l'art. La mise en place de

1/3



# VILLE DE NOISIEL

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

**0140**

Portant « **AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT AU 9 COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186) POUR LA RECHERCHE DE DÉFAUT ÉLECTRIQUE DU 21 JUIN 2021 AU 21 JUILLET 2021** »

la signalisation, et la protection des zones de travail, sont placées sous la responsabilité de l'entreprise titulaire des travaux.

**ARTICLE 4 :** La réfection du trottoir se fera avec des enrobés conformes à ceux existants et ne pourront être inférieurs à 1 mètre<sup>2</sup>.

**ARTICLE 5 :** Le cheminement des piétons sera préservé et sécurisé. Le cheminement PMR sera facilité par la pose de passerelle (si besoin).

Elle sera conforme à la réglementation en vigueur, en particulier en matière de protection du public.

**ARTICLE 6 :** La responsabilité de la Commune ne pourra être recherchée pour les incidents ou accidents survenant du fait de ces travaux.

**ARTICLE 7 :** Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne,
- Madame le Directeur général des services de la Ville de Noisiel,
- La Société Euro Câbles Réseaux,
- La Société Enedis,
- Le Service Communication,
- La Police Municipale,
- Les Services Techniques.

Chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

**ARTICLE 8 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de DEUX mois à compter de son caractère exécutoire.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique télerecours citoyens sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 9 :** Le présent arrêté est rendu exécutoire à compter de la date de son affichage ou publication ou notification et/ou de sa transmission au représentant de l'état.

Fait à Noisiel, le **27 MAI 2021**

Le Maire

Mathieu VISKOVIC



Cadre réservé à l'AG

2/3



Envoyé en préfecture le 31/05/2021

Reçu en préfecture le 31/05/2021

Affiché le

**SLOW**

ID : 077-217703370-20210527-ARR2021\_0140-AR

# VILLE DE NOISIEL

0140

Suite de l'arrêté n° ARR2021\_

Portant « AUTORISATION DES TRAVAUX DE TERRASSEMENT ET D'ENFOUISSEMENT AU 9 COURS DES ROCHES A NOISIEL (77186) POUR LA RECHERCHE DE DÉFAUT ÉLECTRIQUE DU 21 JUIN 2021 AU 21 JUILLET 2021 »

Transmis au représentant de l'État le 31 MAI 2021  
Affiché en Mairie le 31 MAI 2021  
Publié au Recueil des Actes Administratifs le 31 MAI 2021  
Notifié le 31 MAI 2021

3/3

